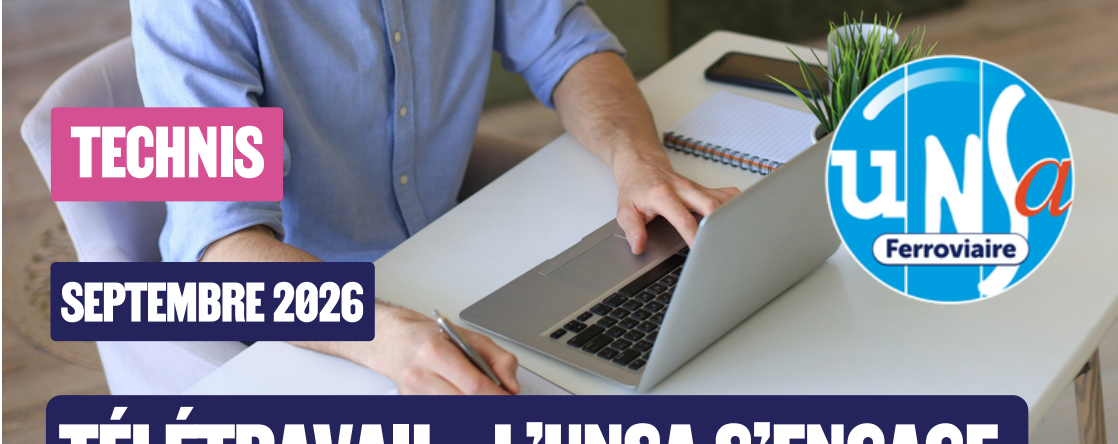




TECHNIS

SEPTEMBRE 2026



TÉLÉTRAVAIL : L'UNSA S'ENGAGE, NÉGOCIE ET SIGNE !

LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE A AMORCÉ DÈS LE PRINTEMPS DERNIER LA NÉCESSAIRE MISE EN CONFORMITÉ DE L'INDEMNITÉ DE TÉLÉTRAVAIL AVEC LES RÈGLES URSSAF.

PRÉSENTS ET ENGAGÉS À CHAQUE ÉTAPE DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION, NOUS AVONS PORTÉ NOS REVENDICATIONS POUR DÉCROCHER DES AVANCÉES CONCRÈTES.

CE QUE NOUS AVONS OBTENU :

Deux formules au choix :

- 2 à 8 jours par mois, dans la limite de 3 jours par semaine ;
- Ou 1 à 2 jours par semaine, avec jusqu'à 10 jours dans certaines conditions.

Mais aussi :

- Une indemnité portée à 3 € par jour télétravaillé ;
- Une éligibilité élargie.

L'UNSA À VOS CÔTÉS POUR DÉFENDRE VOS DROITS ET VOTRE AVENIR !

UNE SIGNATURE ASSUMÉE !

Face à ces avancées, l'**UNSA a fait le choix de signer** l'accord proposé. Basées sur vos attentes, nos revendications ont majoritairement été actées, ouvrant ainsi la voie à une sécurisation et à une amélioration du dispositif existant.

Apposer une signature est une responsabilité. Lorsqu'il s'agit de garantir des droits plutôt que d'ouvrir la porte à des incertitudes, c'est sans hésitation, comme cette fois, que nous sortons le stylo. Dans un contexte inflationniste, un recul pour les télétravailleurs ne peut être acceptable.

UN ACCORD AUJOURD'HUI BLOQUÉ

Faute de signatures suffisantes, l'accord tel qu'il a été négocié ne pourra pas être appliqué. Nous le regrettons, car c'est faire peser le risque pour les agents de perdre le bénéfice des avancées obtenues par la négociation.

Le sort des télétravailleurs est désormais dans les mains de la **direction de l'entreprise, qui doit évaluer si elle souhaite, unilatéralement, mettre en place tout ou partie des dispositions, et dans quelles conditions. La porte de l'UNSA reste bien entendu OUVERTE.**

**Votre représentant syndical UNSA-Ferroviaire :
Badi Aïchi 07 81 27 66 67**